

jouir d'une dernière faveur accordée par la loi ; & cette faveur ne leur devoit-elle pas être vendue ; mais ils étoient innocens ! . . . A cette idée , l'humanité pousse du fond du cœur un cri terrible & tendre.

Nos trois Compatriotes arriverent enfin à Québec , théâtre solennel où la Patrie sollicitoit vengeance pour trois de ses enfans , où l'universalité des Citoyens attendoit impatiemment un arrêt solennel qui assurât à jamais la sûreté individuelle & publique ; ou , en un mot , la sagesse & l'intégrité d'un seul homme dépositaire du glaive sacré des loix , devoient faire triompher la liberté souffrante du despotisme perécuteur : moment précieux , où les fautes de quelques oppresseurs devoient cesser d'être injustement imputées au Gouvernement le plus doux qui existe sur ce globe.

Je ne fatiguerai pas ici l'attention des lecteurs en leur offrant le détail peu important de ce qui arriva dans cette Capitale à nos trois Compatriotes. Le seul objet qui l'intéresse actuellement c'est le Jugement de la Cour suprême qui doit servir de base à cet ouvrage. C'est lui , en effet , qui seul peut déterminer nos lecteurs , si notre plume impuissante n'avoit pu fixer encore leurs suffrages. Nous le transcrivons ici avec ces sentimens d'admiration , d'estime & de reconnoissance qu'inspire l'homme juste dont il émane.

Le Roi